

23.—Consell législatif du Québec, le 30 juin 1964

(selon l'ancienneté)

Nom	Division	Date de la nomination
R.-O. GROTHÉ	De Salaberry	20 déc. 1927
HÉCTOR LAFERTÉ (Orateur)	Shadacoona	25 juillet 1934
J.-L. BARBEAU	Shawinigan	14 janv. 1938
PHILIPPE BRAIS	Grandville	16 fév. 1940
JULES BRILLANT	Golfe	14 janv. 1942
FÉLIX MESSIER	De Lanaudière	12 fév. 1942
ÉDOUARD ASSELIN	Wellington	23 janv. 1946
GEO. B. FOSTER	Victoria	22 août 1946
GÉRALD MARTINEAU	Lauzon	22 août 1946
J.-OLMER RENAUD	Airna	22 août 1946
PATRICE TARDIF	De la Vallière	20 juillet 1952
ÉDOUARD MASSON	Repentigny	12 mars 1953
ALBERT BOUCHARD	La Salle	24 nov. 1954
JEAN BARRETTE	Sorel	19 oct. 1955
ALBINY PAQUETTE	Rougemont	29 oct. 1958
JOHN P. ROWAT	De Lorimier	29 oct. 1958
ERNEST BENOÎT	Kennebec	8 avril 1959
ANTONIO AUGER	Les Laurentides	30 sept. 1959
OSCAR GILBERT	Bedford	30 mars 1960
JEAN RAYMOND	Rigaud	27 avril 1960
GEORGE C. MARLER (leader)	Inkerman	8 oct. 1960
ARTHUR DUPRÉ	Montarville	21 août 1963
GEORGE O'KEILLY	La Durantaye	12 août 1964
LIONEL BERTRAND	Mille Isles	25 nov. 1964

Sous-section 6.—Ontario

Le gouvernement de l'Ontario comprend le lieutenant-gouverneur, le Conseil exécutif et la Chambre d'assemblée. Les lieutenants-gouverneurs depuis la confédération (1867) jusqu'à 1959 sont indiqués à la page 114 de l'*Annuaire* de 1960; depuis cette date, l'honorable juge John Keiller Mackay a détenu ce poste à compter du 30 décembre 1957, auquel a succédé l'honorable William Earl Rowe, nommé le 1^{er} mars 1963.

La Chambre d'assemblée, chambre unique de la Législature provinciale, se compose de 108 membres élus pour un mandat statutaire de cinq ans. Les noms des premiers ministres depuis la confédération jusqu'à 1959 paraissent dans l'*Annuaire* de 1960, p. 114; l'honorable John Parmenter Robarts est devenu premier ministre le 8 novembre 1961 lorsque l'honorable Leslie M. Frost, qui était premier ministre depuis le 4 mai 1949, a démissionné.

Outre les ministères réguliers, les commissions suivantes ont été créées: la Commission des parcs de Niagara, la Commission des municipalités de l'Ontario, la Commission de l'hydro-électricité de l'Ontario, la Commission ontarienne de l'aménagement du Saint-Laurent, la Commission des transports de l'Ontario septentrional, la Commission de régie des boissons alcooliques et la Commission des débits de boissons alcooliques, la Commission des services des hôpitaux et la Commission des ressources hydrauliques.

Selon les dispositions de la loi sur l'Assemblée législative (S.R.O. 1960, chap. 208 modifié) les membres de l'Assemblée touchent une indemnité annuelle de \$8,000 plus une allocation pour dépenses de \$3,000 pour ceux qui représentent une circonscription située dans la municipalité de Toronto et de \$4,000 pour toute autre circonscription. De plus, l'Orateur reçoit une indemnité spéciale annuelle de \$3,000 et une allocation de \$2,000 pour dépenses, le président du comité plénier, une indemnité spéciale annuelle de \$2,000 et le chef de l'opposition, un traitement de \$12,000 par année en plus de son indemnité comme membre. Chaque ministre du Cabinet reçoit l'indemnité ordinaire à titre de membre de la législature en plus de son indemnité comme ministre de la Couronne. La loi sur le Conseil exécutif prévoit un traitement de \$16,000 pour le premier ministre et de \$12,000 pour les ministres du Cabinet. En vertu de la modification apportée en 1956, chaque ministre